Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/10/2026 à 16h15
Réference de l'AR : 051-200034718-20260929-DELIB103_2026-DE

VITRY CHAMPAGNE & DER COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six **le 29 septembre à 18 H 00**, les membres du Conseil de Communauté Vitry, Champagne et Der se sont réunis à la salle à la Salle du Manège - Esplanade Tauberbischofsheim – 51300 Vitry-le-François, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIRGODIN, Président, suite à la convocation faite le 23 septembre 2026, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et affichée à la porte des Mairies de Ablancourt, Arzillières-Neuville, Aulnay-l'Aître, Bignicourt-Sur-Marne, Blacy, Blaise-Sous-Arzillières, Breban, Chapelaine, Châtelraould-Saint-Louvent, Coole, Corbeil, Courdemanges, Couvrot, Drouilly, Frignicourt, Glannes, Huiron, Humbauville, La Chaussée-Sur-Marne, Le Meix-Tiercelin, Les Rivières-Henruel, Lignon, Loisy-Sur-Marne, Maisons-En-Champagne, Margerie-Hancourt, Marolles, Pringy, Saint-Chéron, Saint-Ouen-Domprot, Saint-Utin, Sompuis, Somsois, Songy, Soulanges et Vitry-le-François, le même jour.

Etaient présents : MM. JUNG, CAPPÉ, REMY, FORMET, NEMBRINI, VEBER, DHYÈVRE, PASIAN (suppléant de M. THIEBAULT), Mme LEROY-DUCARDONNOY, MM. COTTON, DELCOMBEL, Mmes FEIGRE, ASLOUDJ, ROYER, ARMANETTI, MM. PETIT (à partir de 18h15), DUGOIS, MAUTRAIT, CHAMPION, GÉRARD, DESANLIS, Mme GEOFFROY, M. NOBLET, Mme ROBIN, MM. JEAN, ROYER, GUÉLORGET, LEPAGE, PASSINHAS, MAGRI (suppléant de M. BONETTI), MIRGODIN, Mmes MUNSTER, HUILLET, M. BLONDEAU, Mme OFLAZOGLU, M. LEVASSEUR, Mme BLOND, MM. BOURA, GRANDHOMME, Mme THOMAZÉ, MM. MARQUET, VIGNEAU, Mme BOBLIQUE, M. HOUDAYER, Mme CAILLAU, M. JOURNAUX, Mmes BLAND, BUCCHEIT, MM. TRIOLET, VILARD, ROCH, SIMONNOT.

Absents excusés : M. FORTIN, Mmes TRUMAUT, FELICETTI, M. TROLIO, Mme HERMONVILLE, M. POIRISSE, Mme PÉPIN, M. GONTHIER, Mmes GUÉRINOT, MOREAU.

6 pouvoirs ont été déposé sur le bureau de Monsieur le Président :

- ✓ M. FORTIN, en l'absence de son suppléant donne pouvoir à M. CAPPÉ,
- ✓ Mme FELICETTI donne pouvoir à Mme ASLOUDJ,
- ✓ Mme HERMONVILLE donne pouvoir à M. DESANLIS,
- ✓ M. GONTHIER donne pouvoir à Mme MUNSTER,
- ✓ Mme GUÉRINOT donne pouvoir à Mme THOMAZÉ,
- ✓ Mme MOREAU donne pouvoir à M. BOURA.

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre FORMET.

- N°103 -

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET CRÉATIONS DE POSTES SUITE AU PROCESSUS PROMOTIONNEL ET AUX MOUVEMENTS DU PERSONNEL

Rapporteur : Madame Linda MUNSTER

Les fonctionnaires territoriaux bénéficient de voies d'avancement de carrière et de promotion interne dans les conditions fixées par le Code général de la fonction publique (CGFP). La Communauté de communes Vitry, Champagne et Der s'attache à valoriser le parcours professionnel et l'engagement de ses agents en leur permettant d'accéder à des fonctions du niveau supérieur.

En l'absence d'emploi vacant adéquat au tableau des effectifs de l'établissement, la nomination statutaire des agents promus ou réorientés nécessite la création préalable de l'emploi correspondant.

Il est ainsi proposé au Conseil communautaire de procéder à l'aménagement du tableau des effectifs pour créer les emplois suivants :

- la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe suite à une réorientation / changement de filière.
- la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à 15.25/35ème conformément au tableau annuel d'avancement de grade ;

Le tableau ci-dessous présente les postes à créer :

Grades	Temps d'emploi	Quantité
Adjoint administratif principal de 2ème classe	Temps complet	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	Temps non complet à 15.25/35°	1
Nombre de postes à créer		**2**

Conformément aux règles statutaires, les postes libérés à l'issue de ces nominations feront l'objet d'une délibération ultérieure portant suppression d'emplois, après avis du Comité Social Territorial (CST).

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L. 313-1,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu la nécessité d'adapter le tableau des effectifs aux évolutions de carrière et mouvements du personnel ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 15 septembre 2026,

Je vous propose, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

1°/ **DECIDER** de la création des postes suivants :

- un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet ;
- un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet à raison d'une quotité hebdomadaire de service égale à 15.25/35°.

2°/ **MODIFIER** et **APPROUVER**, en conséquence, le tableau des effectifs intercommunal annexé à la présente délibération ;

3°/ **AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à ces emplois ;

4°/ **PRECISER** que les postes d'origine libérés par ces mouvements de personnel feront l'objet d'une suppression par délibération ultérieure, après avis préalable du Comité Social Territorial (CST).

5°/ **DIRE** que les crédits nécessaires à ces nominations seront inscrits au budget 2026 et suivants.

La délibération est adoptée
par : **55 avis favorables,**
3 abstentions : Mme BUCCHEIT, MM. TRIOLET, VILARD.

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre FORMET

Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président,
Sébastien MIRGODIN

Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le 12 OCT. 2026
et de la publication le
ou de la notification du 13 OCT. 2026

Pour le Président,
Par délégation,
Le Directeur général des services,
Sébastien DIART

Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/10/2026 à 16h15
Réference de l'AR : 051-200034718-20260929-DELIB103_2026-DE

Tableau des effectifs
Communauté de Communes Vitry, Champagne et DER

Catégories	Grades	Effectifs créés au 10/02/2026	Effectifs supprimés au CST	Effectifs créés au 29/09/2026	Effetifs pourvus au 31/08/2026	dont temps non complet pourvus	ETP pourvus
Emplois Fonctionnels							
	Directeur Général des services des EPCI	0				0	0
	Directeur Général Adjoint des services des EPCI	0				0	0
Sous-total		0	0	0	0	0	0
Filière Administrative							
A	Attaché hors classe	1		1	0		0
	Attaché principal	2		2	1		1
	Attaché	9		9	8	0	7,8
B	Rédacteur principal 1ere classe	3		3	3	0	2,6
	Rédacteur principal 2eme classe	4		4	1	0	1
	Rédacteur	5		5	5	0	5
C	Adjoint administratif principal de 1ere classe	6		6	5	0	4,8
	Adjoint administratif principal de 2eme classe	4		5	4	1	3,8
	Adjoint administratif	6		6	3	1	2,5
Sous-total		40	0	41	30	2	28,5
Filière Technique							
A	Ingénieur Principal						0
	Ingénieur	4		4	4		4
B	Technicien Principal de 1ere classe	5		5	0	0	0
	Technicien Principal de 2eme classe	2		2	2	0	2
	Technicien	5		5	3	0	3
C	Agent de Maîtrise Principal	14		14	11	0	11
	Agent de Maîtrise	6		6	3	0	3
	Adjoint Technique Principal de 1ere classe	27		27	20	3	19,76
	Adjoint Technique Principal de 2eme classe	29		30	25	9	23,52
	Adjoint technique	80		80	67	27	60,38
Sous-total		172	0	173	135	39	126,66
Filière Animation							
B	Animateur Principal de 1ere classe						
	Animateur Principal de 2eme classe						
	Animateur	3		3	3	0	3
C	Adjoint d' Animation Principal de 1ere classe	2		2	2	2	1,39
	Adjoint d' Animation Principal de 2eme classe	2		2	1	1	0,98
	Adjoint d' Animation	2		2	2	2	0,77
Sous-total		9	0	9	8	5	6,14
Filière Sportive							
	Conseiller Principal						
	Conseiller des APS	1		1	0		0
B	Educateur Principal de 1ere classe	3		3	3		3
	Educateur Principal de 2eme classe	2		2	1		1
	Educateur des APS	9		9	5		4,9
C	Opérateur principal						
	Opérateur Qualifié						
	Opérateur						
Sous-total		15	0	15	9	0	8,9
Filière Culturelle							
1. Enseignement artistique							
A	Professeur d' Enseignement Artistique hors classe						
	Professeur d' Enseignement Artistique de classe normale						
B	Assistant d' Enseignement Artistique Principal de 1ere classe						
	Assistant d' Enseignement Artistique Principal de 2eme classe						
	Assistant d' Enseignement Artistique						
Sous-total		0	0	0	0	0	0
Filière Médico-sociale							
1. Secteur médico-social							
A	Psychologue hors classe						
	Psychologue de classe normale	1		1	0		0,5
	Masseur-kinésithérapeute et orthophoniste	1		1	0	1	0,5
	Technicien paramédical de classe normale						0
C	Auxiliaire de soins principal de 1ere classe						
	Auxiliaire de soins principal de 2eme classe	1		1	1		1
Sous-total		3	0	3	1	1	2
B	Conseiller socio-éducatif	1		1	1	0	1
	Assistant socio-éducatif principal						
	Assistant socio-éducatif						0
C	ATSEM Principal de 1ere classe	14		14	11	11	9,94
	ATSEM Principal de 2eme classe	5		5	2	2	1,87
Sous-total		20	0	20	14	13	12,81
Total		259	0	261	197	60	185,01